

en Forez, le 6 novembre 1596, de Jean Chezard, seigneur de Matel près de Roanne. Il était de Florence, et avait été gentilhomme de la Chambre de Henri IV et de Louis XIII. La mère de la jeune enfant appartenait à une riche et honnête famille de Roanne.

Lorsque la pensée vint à Jeanne-Marie de Matel de fonder l'Ordre du Verbe Incarné (1625), elle saisit l'occasion du Jubilé pour se rendre auprès de Mgr Charles de Miron, qui venait de prendre possession de l'archevêché de Lyon. Il s'agissait d'obtenir son assentiment. Toutes les instances furent vaines, et ni ce prélat, ni son successeur, le cardinal de Richelieu, malgré l'appui du P. Millieu, jésuite, ne voulurent entendre à la formation d'une nouvelle institution religieuse. Enfin, Mgr. Camille de Neufville, le 30 décembre 1655, approuva l'Ordre du Verbe Incarné, en faveur duquel Urbain VIII avait donné une bulle, dès le 12 juin 1633. On compte parmi les premières Religieuses, Marie-Hélène de Jésus du Villar, nièce d'un jésuite qui d'abord s'était prononcé contre cet Ordre, le R. P. Gibalin. Le grand mystère du christianisme, celui du Verbe fait chair, était la base de l'Institut. Les Religieuses portaient un habit blanc et un scapulaire rouge, sur lequel on voyait, au milieu d'une couronne d'épines, les caractères du nom de Jésus et ces mots : *Amor meus*.

La Mère de Matel avait laissé au Gourguillon les quelques Sœurs destinées à former le noyau de son Ordre. Elle fit dans l'intervalle un voyage à Paris, revint en cette ville, descendit à Avignon où elle fut bien accueillie du Vice-Légat, et réussit à établir un couvent. Le 15 décembre 1639, cinq Prétendantes y reçurent même de la main de M. de Cohon, évêque de Nîmes, les livrées du Verbe Incarné.

Au mois d'avril 1640, elle était de retour à Lyon, et, en 1643, établissait un second monastère à Grenoble. Le 1<sup>er</sup> no-